

# ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE



Politique du Conseil	Description du poste– <b>Personne représentante du NENEC.</b>
Nombre de pages	2
Date d'approbation	Le 2 novembre, 2018
Dates de révision antérieure	

## DESCRIPTION

Le Comité national de formation des infirmiers et infirmières d'urgence (NENEC) est responsable de l'administration et de la diffusion, à l'échelle canadienne, de cours de formation développés à l'international, tels que *Trauma Nursing Core Course* (TNCC), et *Emergency Nursing Pediatric Course* (ENPC). La personne représentante du NENEC est choisie parmi les membres du comité et doit être approuvée par le conseil d'administration de l'ANIIU. Elle agit à titre de porte-parole reconnue et de figure publique du comité.

## DESCRIPTION DU POSTE

- Agir en tant que ressource pour le Conseil d'administration de l'ANIIU et pour les instructeurs et instructrices du TNCC/ENPC
- Servir de personne-ressource pour le matériel de cours afin de faciliter la communication à tous les niveaux
- Favoriser la diffusion du TNCC, du ENPC et d'autres cours internationaux reconnus et approuvés par l'ANIIU
- Contribuer à l'élaboration ou à l'amélioration des mécanismes d'assurance de la qualité liés aux cours internationaux
- Collaborer avec les personnes responsables de la direction à l'ANIIU afin de s'assurer que les instructeurs et instructrices répondent aux critères d'admissibilité (par le biais de leur adhésion à l'ANIIU et la détention d'un permis de pratique valide)
- Surveiller le ratio instructeur ou instructrice/apprenant ou apprenante, conformément aux exigences de l'ANIIU
- Agir en tant que ressource et aider à résoudre des problèmes liés à l'administration des cours, la performance des instructeurs ou instructrices ou des personnes candidates, ainsi qu'aux questions connexes
- Surveiller le processus de suspension ou révocation des instructeurs ou instructrices
- Contribuer à l'élaboration et l'examen des termes de référence du comité NENEC
- Examiner et mettre à jour le manuel de ressources du NENEC, selon le besoin
- Répondre à tout problème relevé au niveau provincial ou régional
- Ce rôle comporte, au minimum, 2 à 4 heures de travail par semaine. On s'attend à ce que vous participiez à toutes les réunions du conseil de l'ANIIU, l'AGA et la conférence nationale, selon les demandes du conseil d'administration de l'ANIIU
- Fournir des mises à jour et des réponses aux demandes du conseil d'administration de l'ANIIU ou de la personne directrice de la formation, dans le respect des échéanciers fixés
- Toute autre fonction et responsabilité déterminées par le Conseil d'administration de l'ANIIU

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être membre en règle de l'ANIIU
- Être directeur ou directrice du cours TNCC ou ENPC démontrant la volonté de devenir maître-instructeur ou maître-instructrice
- Le statut de maître-instructeur ou maître-instructrice est un atout
- Fournir une lettre d'appui provenant de l'organisme de soins d'urgence de votre province
- Fournir une lettre de présentation précisant les motivations à joindre le comité NENEC
- Fournir une copie de votre curriculum vitae à jour
- Respecter les exigences énoncées dans les directives administratives relatives à l'administration des cours
- Détenir un permis d'exercice valide comme infirmier ou infirmière au Canada et participer activement aux soins d'urgence
- La certification CSU(C) est un atout